

**PRUEBA DE ACCESO Y ADMISIÓN A LA
UNIVERSIDAD**
CURSO 2017-2018

**LENGUA EXTRANJERA
II (FRANÇÉS)**

- Instrucciones:**
- a) Duración: 1 hora y 30 minutos.
 - b) Seleccione una opción y responda únicamente a sus preguntas.
 - c) Responda en francés a las preguntas, numerándolas de manera clara
 - d) No se permite el uso de diccionario, ni de ningún otro material didáctico.
 - e) El valor de cada pregunta esta especificado al lado de su numeración.
 - f) La presentación incorrecta (tachaduras, letra ilegible, etc.) puede penalizarse hasta con un punto

OPCIÓN A

« Un pays de lecteurs », la nouvelle campagne pour promouvoir la lecture

Entouré d'académiciens, de personnalités du monde littéraire et d'élus, le ministre de l'Éducation nationale a rappelé que l'école faisait « déjà beaucoup » pour encourager la lecture mais qu'elle devait « faire encore mieux ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de la priorité donnée à la « maîtrise des savoirs fondamentaux » (lire, écrire, compter), notamment pour les plus fragiles » indique le ministère.

Convaincu que « la lecture est la clé de la réussite », Jean-Michel Blanquer veut redynamiser les bibliothèques scolaires, donner un texte à lire aux élèves chaque week-end et un ou deux livres pendant les congés d'été. Il entend également mobiliser les associations, les familles, les institutions et l'ensemble de la société pour développer le goût de la lecture. Plus encore que ses prédécesseurs, il compte s'appuyer sur l'association Lire et Faire Lire dont les bénévoles, âgés de plus de 50 ans, se rendent dans les écoles pour lire des histoires à des groupes de jeunes enfants.

Le romancier Alexandre Jardin, fondateur et figure de proue de Lire et Faire Lire, s'est félicité de l'engagement du ministre. Il a invité une vingtaine d'écrivains notoires à devenir des ambassadeurs de l'association. « Si chacun pousse, nous allons réussir à faire une nation de lecteurs », a-t-il déclaré.

Le Figaro, le 13/10/2017

QUESTIONS

A. COMPRÉHENSION (4 points) :

A.1. (1 point) Répondez à la question suivante et justifiez votre réponse avec des éléments du texte.

Quelles sont les actions envisagées par le ministre de l'Éducation nationale dans la nouvelle campagne pour promouvoir la lecture à l'école?

A.2. (2 points) Dites si c'est VRAI ou FAUX et justifiez votre réponse avec des phrases du texte.

A.2.1. (0,50 p.) Le ministre déclare que l'école a tout fait pour développer le goût de la lecture.

A.2.2. (0,50 p.) Cette campagne ne concerne pas les familles.

A.2.3. (0,50 p.) Les bénévoles vont dans les écoles pour organiser les bibliothèques.

A.2.4. (0,50 p.) Il faut que tout le monde collabore à ce projet pour avoir un pays de lecteurs.

A.3. Lexique. (1 point): Cherchez les synonymes des mots suivants

a) (0,25 p.) univers

b) (0,25 p.) persuadé

c) (0,25 p.) succès

d) (0,25 p.) célèbres

B. COMPÉTENCE LINGUISTIQUE (2 points)

B.1. (0,50 p.) Mettez le verbe au passé composé :

Jean-Michel Blanquer veut redynamiser les bibliothèques scolaires.

B.2. (0,50 p.) Remplacez le mot souligné par un pronom :

Ils se rendent dans les écoles.

B.3. (0,50 p.) Mettez cette phrase au pluriel :

Il s'est félicité de l'engagement du ministre.

B.4 (0,50 p.) Mettez cette phrase à la voix passive :

Le ministre a invité une vingtaine d'écrivains notoires.

C. EXPRESSION (4 points): Sur le sujet proposé ci-dessous faites une rédaction de 80 à 120 mots

Aimez-vous la lecture ? Argumentez votre réponse.

**PRUEBA DE ACCESO Y ADMISIÓN A LA
UNIVERSIDAD**
CURSO 2017-2018

**LENGUA EXTRANJERA
II (FRANÇÉS)**

- Instrucciones:**
- a) Duración: 1 hora y 30 minutos.
 - b) Seleccione una opción y responda únicamente a sus preguntas.
 - c) Responda en francés a las preguntas, numerándolas de manera clara.
 - d) No se permite el uso de diccionarios ni de ningún otro material didáctico.
 - e) El valor de cada pregunta está especificado al lado de su numeración.
 - f) La presentación incorrecta (tachaduras, letra ilegible, etc.) puede penalizarse hasta con un punto.

OPCIÓN B

La cyberdépendance : une dépendance encore meconnue

Encore aujourd'hui, la cyberdépendance fait l'objet de débats au sein de la communauté scientifique. Bien que de nombreux intervenants en santé mentale traitent des personnes qui font un usage problématique d'internet et des nouvelles technologies, la cyberdépendance n'est pas reconnue officiellement, d'un point de vue médical. Si la cyberdépendance n'a pas encore de statut médical officiel, c'est qu'elle implique l'usage abusif d'une ou de plusieurs technologies qui n'existaient pas il n'y a pas si longtemps : Internet en général, mais aussi jeux multi-joueurs en ligne, médias sociaux, séries et films en flux continu sur internet, etc. C'est aussi parce qu'on a du mal à la définir: «depuis un certain nombre d'années, les cliniciens observent des cas de cyberdépendance sur le terrain, mais on manque encore de données scientifiques pour bien cerner le phénomène», explique Karine Igartua, présidente de l'Association des médecins psychiatres du Québec. Même si au Québec le diagnostic de cyberdépendance n'est pas médicalement reconnu, les personnes qui en souffrent sont évaluées sur la base de critères d'addiction, comme c'est le cas pour les autres formes de dépendances. Les trois principaux critères sont l'obsession du jeu, la perte de contrôle et la présence de répercussions importantes sur leur vie. Pour l'instant, les centres de traitement des dépendances établissent eux-mêmes les lignes directrices de leurs programmes d'aide aux cyberdépendants. Les cliniciens espèrent que le nouveau plan d'action pour la dépendance du ministère, attendu prochainement, inclura des directives claires qui permettront de mieux encadrer les soins offerts.

Lemetro.fr, 18 décembre 2017. (texte adapté).

QUESTIONS

A. COMPRÉHENSION (4 points) :

A.1. (1 point) Répondez à la question suivante et justifiez votre réponse avec des éléments du texte.

Pourquoi la cyberdépendance n'est pas encore reconnue comme maladie ?

A.2. (2 points) Dites si c'est VRAI ou FAUX et justifiez votre réponse avec des phrases du texte.

A.2.1. (0,50 p.) Beaucoup de médecins admettent des patients qui abusent des nouvelles technologies.

A.2.2. (0,50 p.) La cyberdépendance est considérée comme maladie par les organismes officiels.

A.2.3. (0,50 p.) Internet n'est pas le seul outil technologique concerné par la cyberdépendance.

A.2.4. (0,50 p.) Au Québec, la cyberdépendance est évaluée comme d'autres dépendances.

A.3. Lexique. (1 point). Trouvez dans le texte des mots équivalents à :

a) (0,25 p.) Emploi

b) (0,25 p.) La Toile

c) (0,25 p.) Conséquences

d) (0,25 p.) Bientôt

B. COMPÉTENCE LINGUISTIQUE (2 points)

B.1. (0,50 p.) **Mettez cette phrase au passé composé :** La cyberdépendance fait l'objet de débats au sein de la communauté scientifique.

B.2. (0,50 p.) **Mettez cette phrase à la forme active :** Les personnes qui en souffrent sont évaluées sur la base de critères d'addiction.

B.3. (0,50 p.) **Mettez cette phrase au futur simple :** Les centres de traitement des dépendances établissent eux-mêmes les lignes directrices de leurs programmes.

B.4. (0,50 p.) **Remplacez les éléments soulignés par un participe présent :** Le nouveau plan d'action pour la dépendance inclura des directives claires qui permettront de mieux encadrer les soins offerts.

C. EXPRESSION (4 points): Sur le sujet proposé ci-dessous faites une rédaction de 80 à 120 mots :

Selon vous la cyberdépendance est-elle une maladie ? Justifiez votre réponse.